



Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 10 mars 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 10 mars 2025, à 18h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents(es) : Ghislain Laprise, Maire Hélène Gagnon, Conseillère
Lisa Boily, Conseillère siège 1 siège 5
Luc Bélanger, Conseiller siège 2 Stéphanie Gagnon, Directrice
Michel Simard, Conseiller siège générale
4

Sont absents(es) : Louise-Josée Doré, Conseillère siège 3
France Chapdelaine, Conseillère siège 6

ORDRE DU JOUR

- 1. BIENVENUE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1.** Séance régulière du 10 février 2025
 - 3.2.** Séance extraordinaire du 17 février 2025
- 4. RAPPORTS**
 - 4.1.** Rapport du Maire
 - 4.2.** Rapport des conseillers-comités et autres compétences
 - 4.3.** MRC Domaine-du-Roy en bref
- 5. FINANCE**
 - 5.1.** Comptes
 - 5.2.** Rapports financiers
 - 5.3.** Affectation du fonds de fonctionnement au fonds d'immobilisations 2024
 - 5.4.** Achat québécois
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1.** Campagne de financement Éveil-Naissance
 - 6.2.** Eau potable: Décompte progressif #4
 - 6.3.** Fonds de développement Domaine-du-Roy: Projet barils de récupération d'eau de pluie
 - 6.4.** Subvention Festival des Camionneurs
 - 6.5.** Camp de jour - Enjeux
 - 6.6.** Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement
 - 6.7.** Nouveau quartier résidentiel: Contrôle des matériaux
 - 6.8.** Centre communautaire: Mandat de réalisation
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. VOIRIE**
 - 8.1.** Ministère des Transports: Convention d'aide financière - Volet double vocation
 - 8.2.** Ministère des Transports du Québec: Demande analyse de sécurité
- 9. SERVICES PUBLICS**
 - 9.1.** Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1. Règlement 2025-001 intitulé "Rég. ayant pour objet de modifier le rég. relatif aux dérogations mineures #2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du rég. de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure"

11.2. Amendement résolution 2025-02-040 intitulée "Détermination des immeubles visés"

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025

14.2. Rallye des Loups: Motion de félicitations

14.3. Interruption temporaire de la séance

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

BIENVENUE

2025-03-045

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

2025-03-046

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 10 février 2025 tel que présenté.

2025-03-047

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 17 février 2025 tel que présenté.

RAPPORTS

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe la population que les Élus et l'Administration travaillent sur plusieurs projets. Entres autres, sur les droits de passage et d'utilisation de terrains pour divers sujets. Il est important que la population sache que tout ce qui est fait pour le bien de la population et pour réaliser les projets en cours. Naturellement, il n'est pas possible de défrayer des frais pour ces droits de passage ou d'utilisation mais il est toujours possible de discuter pour trouver une solution acceptable pour tous.

RAPPORT DES CONSEILLERS-COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de février 2025 selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily a participé aux activités de la relâche et du Festival Pré-Novice et félicite tous les organisateurs.

Luc Bélanger n'a pas eu de rencontre durant le mois.

Michel Simard participé à la rencontre d'information concernant le projet d'éoliennes dans le secteur.

Hélène Gagnon participé à une rencontre de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy. La fusion est réalisée. Elle informe la population qu'il y a toujours un logement de disponible au Domaine du Parc.

MRC DOMAINE-DU-ROY EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

FINANCE

2025-03-048

COMPTES

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de février 2025 de la Municipalité au montant de 156 145.65 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

RAPPORTS FINANCIERS

Le Maire dépose le rapport financier en date du 28 février 2025.

2025-03-049

AFFECTATION DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AU FONDS D'IMMOBILISATIONS 2024

CONSIDÉRANT les revenus non prévus au budget 2024;

CONSIDÉRANT les économies réalisées dans différents secteurs des activités de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les projets municipaux en cours nécessitent des mises de fonds municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré entérine les affectations totalisant la somme de 77 394\$ (piste cyclable: 22 182.77\$ et système de traitement eau potable: 55 211.23\$) provenant du fonds de fonctionnement vers le fonds d'immobilisations 2024, le tout, selon la liste proposée par la Directrice générale.

ACHAT QUÉBÉCOIS

Le Maire informe la population que le ministère des Affaires municipales demande à toutes les municipalités de favoriser l'achat local, québécois et canadien afin d'être solidaires et de faire notre part pour contrer l'imposition de tarifs douaniers de la part des États-Unis.

ADMINISTRATION

2025-03-050

CAMPAGNE DE FINANCEMENT ÉVEIL-NAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille Éveil-Naissance a mis en place une campagne de financement d'envergure visant à amasser des fonds en prévision d'un projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé est de 200 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement servira principalement à l'augmentation de l'espace réservé à la halte-garderie, un service de garderie de dépannage qui gagne à être connu;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement sous le thème "Toujours présent pour les familles" comprendra divers moyens de financement;

CONSIDÉRANT la demande de participation à la campagne de financement reçue par l'Administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement d'une somme de 500 \$ pour la campagne de financement pour la Maison de la famille Éveil-Naissance.

2025-03-051

EAU POTABLE: DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #4

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif # 4 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #4 à Nordmecc Construction inc. pour la somme de 29 336.40\$, plus les taxes applicables le tout selon la recommandation de la firme Alphard, ingénieur au projet.

2025-03-052

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DOMAINE-DU-ROY: PROJET BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

CONSIDÉRANT le Fonds de développement Domaine-du-Roy - Volet territorial;

CONSIDÉRANT le projet de distribution de barils de récupération d'eau de pluie présenté par la Ville de Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil municipal sont en accord avec le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré appuie le projet "Récupération de l'eau de pluie avec un baril récupérateur" présenté par la Ville de Saint-Félicien dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy - Volet territorial pour une somme totale de 15 852.83\$.

2025-03-053

SUBVENTION FESTIVAL DES CAMIONNEURS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Les Loups au volant pour la 43^e édition du Festival des Camionneurs;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent appuyer cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de 5 000\$ pour la subvention 2025.

2025-03-054

CAMP DE JOUR - ENJEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui dispensent des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants en situation d'handicap;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriées aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 afin que le ministère:

- bonifie l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées - Volet accompagnement;
- mette en place, à court terme, un Comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux - service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- priorise la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

La présente résolution sera transmise à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

2025-03-055

FONDS CANADIEN POUR LES INFRASTRUCTURES LIÉES AU LOGEMENT

CONSIDÉRANT le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement du gouvernement fédéral ayant pour but d'accélérer la construction d'infrastructures favorisant la création de nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la phase II du Quartier des Pionniers dans ses projets à venir;

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises et projets confirmés nécessiteront de l'hébergement à moyen et long terme sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de logements et de terrains disponibles est pratiquement nulle présentement;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'offre d'hébergement a un impact important sur le développement socio-économique de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipale de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement du gouvernement fédéral pour le projet d'implantation des réseaux d'aqueduc, d'égout d'eaux usées et d'égout d'eaux pluviales pour le secteur visé par la phase II du Quartier des Pionniers.

2025-03-056

NOUVEAU QUARTIER RÉSIDENTIEL: CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un nouveau quartier résidentiel au centre village;

CONSIDÉRANT la proposition de contrôle des matériaux reçue;

CONSIDÉRANT QUE tous les Membres du Conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, même si le délai de soixante-douze (72) heures prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec* n'ait pas été respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate la firme Groupe GÉOS pour le contrôle des matériaux pour le projet d'implantation d'un nouveau quartier résidentiel au centre village, pour la somme de 21 130 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 6 mars 2025.

2025-03-057

CENTRE COMMUNAUTAIRE: MANDAT DE RÉALISATION

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau centre communautaire et de démolition de l'ancien;

CONSIDÉRANT les subventions confirmées dans ce projet;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publics pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les propositions de réalisation des travaux reçues;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de l'Architecte au dossier et de la recommandation de la firme d'ingénieurs au dossier;

CONSIDÉRANT QUE tous les Membres du Conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, même si le délai de soixante-douze (72) heures prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec* n'ait pas été respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Construction Unibec inc. à effectuer les travaux de construction du

nouveau centre communautaire et de démolition de l'ancien, pour la somme de 6 891 256.58\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE

2025-03-058

MINISTÈRE DES TRANSPORTS: CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET DOUBLE VOCAATION

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphanie Gagnon est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2025-03-059

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC: DEMANDE ANALYSE DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur de l'entrée Nord de la Municipalité constatent que ce dernier est problématique pour la sécurité des utilisateurs de la route;

CONSIDÉRANT la demande d'un utilisateur datée du 2 octobre 2023 suite à un accident face au 8321, rang St-Eugène;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du Dépanneur du Chef afin de demander au ministère des Transports de réduire la vitesse dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent s'assurer d'une sécurité maximale pour tous les utilisateurs de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré demande au ministère des Transports du Québec de procéder à une analyse de sécurité pour le secteur de l'entrée Nord de la Municipalité, plus précisément dans le secteur du Dépanneur du Chef, et ce, afin d'assurer une sécurité maximale à tous les utilisateurs de la route.

SERVICES PUBLICS

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le Maire dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-03-060

RÈGLEMENT 2025-001 INTITULÉ "RÉG. AVANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÉG. RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES #2018-007 AFIN DE MIEUX PRÉCISER LES DISPOSITIONS DU RÉG. DE ZONAGE QUI PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE"

Ce point a été déplacé à la fin de la séance afin de permettre la tenue du registre référendaire à son sujet.

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le règlement 2025-001 intitulé "Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures #2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure" tel que présenté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-001

**« AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX
DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2018-007 AFIN DE MIEUX PRÉCISER
LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI PEUVENT FAIRE
L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE »**

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Attendu qu'en date du 5 mars 2018, le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est entré en vigueur;

Attendu que la section V, du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) permet à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de modifier son règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007;

Attendu que les dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 qui précisent les objets du règlement de zonage qui peuvent faire l'attention d'une dérogation mineure demandent à être mieux explicitées;

Attendu que conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le processus de modification du règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 débute par l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un premier projet de règlement;

Attendu que le projet d'amendement au règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 a été soumis la consultation publique le 31 janvier 2025;

Par conséquent, il est proposé par Luc Bélangier et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le présent règlement numéro 2025-001 et décrète ce qui suit :

Article 1 Preambule

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme si au long reproduit.

Article 2 Modifications règlement relatif aux dérogations mineures

Le règlement relatif aux dérogations mineures est modifié par le remplacement de l'article 17 – Décision du Conseil (art.145.7 L.A.U.) par l'article suivant:

« ARTICLE 17 DÉCISION DU CONSEIL (art. 145.7 L.A.U.)

Le conseil rend sa décision par résolution après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme. Le Conseil doit tenir compte des critères énoncés à l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa prise de décision soit les critères suivants :

- *Respect des objectifs du plan d'urbanisme;*
- *Sécurité;*
- *Santé publique;*
- *Protection de l'environnement;*
- *Bien-être général.*

Une copie de cette résolution est transmise au requérant qui demande la dérogation mineure. »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Ghislain Laprise, Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale

Adoption du premier projet de règlement : 20 janvier 2025

Avis public d'adoption du premier projet : 21 janvier 2025

Transmission à la MRC et aux municipalités limitrophes : 21 janvier 2025

Assemblée publique de consultation : 30 janvier 2025

Adoption du second projet de règlement : 10 février 2025

Avis public d'adoption du second projet de règlement : 11 février 2025

Avis public registre référendaire : 12 février 2025

Tenue du registre référendaire : 10 mars 2025

Adoption du règlement : 10 mars 2025

Transmission à la MRC :

Certificat de conformité :

Avis public d'entrée en vigueur :

2025-03-061

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2025-02-040 INTITULÉE "DÉTERMINATION DES IMMEUBLES VISÉS"

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-040 intitulée " Détermination des immeubles visés";

CONSIDÉRANT QU'un lot est manquant dans la liste des immeubles visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré amende la résolution 2025-02-040 intitulée "Détermination des immeubles visés" en ajoutant le lot 6 564 638 à la liste des immeubles visés par le règlement 2025-002 en lien avec le droit de préemption municipale.

LOISIRS ET CULTURE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AFFAIRES NOUVELLES

2025-03-062

PROCLAMATION DE LE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

2025-03-063

RALLYE DES LOUPS: MOTION DE FÉLICITATIONS

Une motion de félicitations est présentée unanimement au Comité organisateur de l'édition 2025 du Rallye des Loups pour le grand succès remporté lors de la présentation de l'édition.

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA SÉANCE

La séance est interrompue pour 5 minutes afin d'attendre la fin des registres référendaires pour les règlements 2025-001 et 2025-004.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-03-064

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h05 , il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

Ghislain Laprise, Maire
CPA, Directrice générale

Stéphanie Gagnon,